



CONSEIL PORTUAIRE DE LA TESTE DE BUCH

Réunion du mercredi 10 juillet 2019

La réunion du Conseil Portuaire de La Teste De Buch s'est tenue le mercredi 10 juillet 2019 à 10 heures à l'hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean TOUZEAU Dominique DUCASSE Delphine SOULES Marc PEINTRE Thierry BEAUGENDRE Jean LACOSTE Pascal DE LABARRIERE Thomas CASTAING Jean-Claude BELLIARD	Jean-Jacques EROLES Cédric PECQUEUX Sylvain JOUBERT Pierrick FRIBOURG Alain UDAVE Frédérique LABAT-DUBERN
EXCUSES		Gérard RUIZ
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Vincent CURSAN SMPBA Martine POTHUAUD SMPBA Arnaud MONESTIER SMPBA Marie-Christine SURAULT SMPBA Jacques CHAUVET Vice-Président du SMPBA Delphine CATHALA Directrice Départementale des Territoires et de la Mer Philippe SALVAGNAC, Adjoint au Chef du Service Sécurité Sanitaire Animale des Aliments) Thierry LAFON, Président du CRCAA		
<u>Excusés :</u> Sabine JEANDENAND, Directrice du SIBA		

Monsieur Jean TOUZEAU accueille l'ensemble des participants et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Portuaire.

Monsieur Jean TOUZEAU ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et laisse la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

- **Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon**

-
-

Présentation de l'Ordre du Jour.

Rappel : le Syndicat Mixte fête ces 2 ans d'existence et l'ensemble des membres du Conseil Portuaire sont invités à participer à l'anniversaire du Syndicat Mixte et à l'inauguration du port de Rocher le 26 juillet 2019 à 10H30. Le Département est l'organisateur et transmettra les invitations. Monsieur Jean-Luc GLEYZE Président du Département, Monsieur Jean TOUZEAU Président du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon ainsi que Monsieur EROLES Maire de La Teste De Buch seront présents.

le Syndicat Mixte a produit 114 délibérations ainsi que les règlements de Police, de gestion, des bateaux patrimoniaux...

25 agents travaillent pour la gestion portuaire, les investissements, la maintenance portuaire terrestre et maritime, la police portuaire et le fonctionnement du Syndicat Mixte.
Un agent portuaire est recruté pour une prise de poste le 1^{er} octobre 2019.

Pierrick FRIBOURG précise que les effectifs augmentent puisque cela fait 26 agents.

Cyril CLEMENT lui précise que la masse salariale est en baisse et que ce sont bien 25 agents dont le futur agent portuaire qui travaillent pour le Syndicat Mixte.

En effet suite au départ à la retraite, aux mutations et de fin de mise à disposition de certains agents l'effectif est complet.

Quelques chiffres :

Gestion de 14 ports et de 4500 usagers, 4,5M€ de budget annuel 1,7M€ de redevances...

Le site Internet qui est déjà à presque 100 000 vues.

La communication avec une lettre d'information régulière qui rend compte des aménagements, des travaux et de la gestion portuaire effectués par le SMPBA et ses agents.

Cyril CLEMENT évoque aussi le Conseil Consultatif qui se réunit avant chaque Conseil Syndical et qui comprend 23 usagers sur tous les ports qui assistent de manière partielle ou en totalité suivant les sujets évoqués.

- **Les Autorisations d'Occupation Temporaire :**

- Les CTAOT se réunissent parallèlement aux Commissions de cultures marines, les derniers ont eu lieu fin juin 2019.
- Consultation sécurité avant les fêtes 19/20 (Rocher oui, LT centre non) ;
- Les AOT et la liste d'attente de la Teste de Buch : 406 inscrits et une quinzaine d'AOT sont attribuées chaque année.
- Le bornage des AOT des Prés salés et les nouvelles AOT du Port de Rocher sont en cours d'achèvement.
- Lancement de la rédaction du schéma d'aménagement portuaire : début par les cas « simples » après les bornages (tout plaisance, tout ostréiculture) ;

- Création de zones de mouillages : dossier Ares envoyé en septembre ;
- Application homogène du règlement de gestion (bateaux de tiers sur AOT, stationnement routier sur AOT ostréicole et pêche, bonne utilisation des AOT...);

L'aménagement des prés salés :

Le dépôt du permis de construire aura lieu le 26 septembre 2019 et l'obtention du permis interviendra 6 mois plus tard en février 2020.

La déconstruction du site :

7 mois de travaux seront nécessaires.

La livraison de la 1^{ère} tranche aura lieu en décembre 2020.

Quelques soucis sont à venir sur le périmètre qui concerne les propriétaires voisins occupants des surfaces sur le Domaine Public Maritime.

Pierrick FRIBOURG intervient en invoquant le code rural concernant les prés salés et parle des reconductions d'AOT.

Jean TOUZEAU intervient et précise que c'est le choix du Syndicat Mixte de décider de la délivrance des AOT.

Pierrick FRIBOURG ne comprend pas que la personne à qui on délivre l'AOT puisse louer les locaux pour différents commerces.

Cyril CLEMENT précise que c'est une AOT de droit réel qui permet en l'occurrence au titulaire de gérer les locaux des activités de commerces maritimes. Il précise que c'est une concession de 35 ans.

Une réunion technique aura lieu concernant la voirie de la digue centrale à l'automne 2019.

- **Budget 2019 en cours**

Il reste notamment à engager :

L'aire de carénage d'Andernos, le dragage d'Andernos, le sanitaire de canal et la voirie à La Teste centre.

Maintien des dépenses de fonctionnement.

La dotation du Département est de 734 570€ en fonctionnement et de 1 887 683€ en investissement (arrêté Loi NOTRe).

- **Tarifification 2019 et 2020**

-

- 2018 a été l'année où les tarifs ont été homogénéisés pour les 14 ports.
- La gestion portuaire et la comptabilité se sont dotés de nouveaux logiciels de travail.

-

- Le calendrier 2019 : plan d'eau terminé et le terrestre est à poursuivre.

-

- Projets 2020 :

-

- Principe et arborescence maintenus (simple, réglementaire, équitable) ;
- Pas d'augmentation généralisée mais quelques propositions d'aménagements aux élus pour prendre en compte les coûts d'entretien maintenance, les volontés « identitaires » ... :

- Revalorisation de la réduction pour les bateaux patrimoniaux à tous les ports sur la partie domanialité ;

- Passage de Vieux port à Lanton et Bétey à Andernos en catégorie B (adduction d'eau) ;
 - Légère évolution CA commerces (demande nord bassin cf. concurrence restaurants centre-ville) ;
 - Prestation aire de carénage équipée et aire de lavage équipée ;
 - Frais de procédure contentieux sur GCV ;
 - Stationnement remorques sur zone de parking matérialisée ;
 - Légère revalorisation AOT avec cabanes et quais SMPBA pour couverture des frais d'entretien ;
 - Légère revalorisation moyen de levage collectif mis en place et entretenu par le gestionnaire ;
 - Inscription/renouvellement sur liste d'attente (établie sur 3 ans cf. soucis trésorier) ;
 - 75% réduction navire de plaisance devant AOT Terrestre : suggestion à limiter pour les attributions initiales avant 2020 (risque juridique, « appel d'air » pour obtenir des cabanes sans aucun projet mais pour la place de bateau) ;
 - Déplacement d'un navire, mise en sécurité par le SMPBA à revaloriser.
- **Travaux et programmation**

Les travaux sont achevés concernant l'aménagement du port de Rocher.

En parallèle l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public a été réalisé.

Ont aussi été effectués en entretien maintenance l'élagage des arbres de la Teste centre, l'entretien courant sur la voirie, les espaces verts, les travaux de rejointement du Perré EST, le nettoyage des pontons pour la sécurité, le débroussaillage pour études et bornage pré salés et la sécurisation concernant l'assainissement de l'AOT de M. Girard.

Coût total 30k€ réalisé par entreprise ou en régie.

Renforcement de la voirie à la Teste Centre.

Cyril CLEMENT indique qu'une réunion de concertation aura lieu en septembre pour la voirie de la digue centrale.

Aire de carénage :

Cyril CLEMENT évoque l'emplacement choisi lors d'une réunion du Conseil Consultatif dédié :

Pierrick FRIBOURG intervient en précisant que cet emplacement n'avait pas été choisi mais évoqué comme une solution parmi d'autres.

Jean LACOSTE demande si l'obligation est faite de peindre et nettoyer les bateaux sur l'aire de carénage.

Delphine CATHALA précise que tous les déchets sont bien concentrés et valorisés sur l'aire et que de ce fait il n'y a aucun risque de pollution. Si les travaux sur les bateaux étaient effectués sur les AOT là le risque serait présent.

Jean LACOSTE demande combien de bateaux vont pouvoir être en réfection en même temps.

Cyril CLEMENT indique que 3,4 emplacements sont prévus. Le programme n'est pas encore finalisé.

Les travaux à venir :

Rénovations des quais (études actuelles sur fond de darse et amorce quai « Laboual »).

Construction et réparation de cabanes.

Aménagements des aires communes sur le site des prés salés (digue et voiries).

- **Le dragage**

La 1^{ère} opération de dragage a été effectuée en 2018 par le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon au port de Gujan (15000m3).

En novembre 2019 est prévue le dragage du port ostréicole d'Andernos (8000m3).
Programme Cassy à Lanton 2020.

La Teste :

Le dossier environnemental a été présenté en 2018 et plusieurs questions/réponses ont été faites sur ce dossier.

Une réunion réunissant les différentes entités DDTM/DREAL/SMPBA/SIBA/PNMBA s'est tenue le 30 avril 2019.

Le 15 juin une notice complémentaire a été transmise à la DREAL pour valider définitivement le fait que les sédiments de La Teste puissent bien aller sur le site du SMPBA à la Mole.

Le 20 juin a été transmis à la DDTM les dernières réponses dont le dossier ICPE.

Le calendrier théorique

- Passage au Coderst (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) à la rentrée au sujet de l'ICPE La Mole,
- Arrêté ICPE en octobre 2019 ;
- Passage au PNMBA sur le dossier d'autorisation de dragage en novembre 2019 avec avis conforme ;
- Enquête publique en fin d'année 2019 ;
- Arrêté d'autorisation de dragage en février 2020 ;
- Dragage La Canelette mai/juin 2020 ;
- Dragage Darse Est et Sud à partir d'octobre 2020 ;

Pierrick FRIBOURG demande à quelle fréquence sont effectués les dragages.

Cyril CLEMENT précise qu'un dragage doit être refait tous les 5 ou 6 ans.

- **Questions diverses**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur TOUZEAU remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, et lève la séance.

Le Président du Syndicat Mixte
Des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean Touzeau